

Quelles démarches pour mon commerce ?

Agrandissement, ravalement de façade, aménagements intérieurs, installation d'une terrasse, vente de boissons alcoolisées... Avant de vous lancer, vous devez vous renseigner en mairie et effectuer des démarches.

Se raccorder aux eaux usées & poser un bac à graisse

- > DP
- > Règlement du service intercommunal d'assainissement
- > Le plus tôt possible avant l'exploitation
- > Service Assainissement d'Arlyère

Ouvrir mon commerce au-delà de 3h du matin

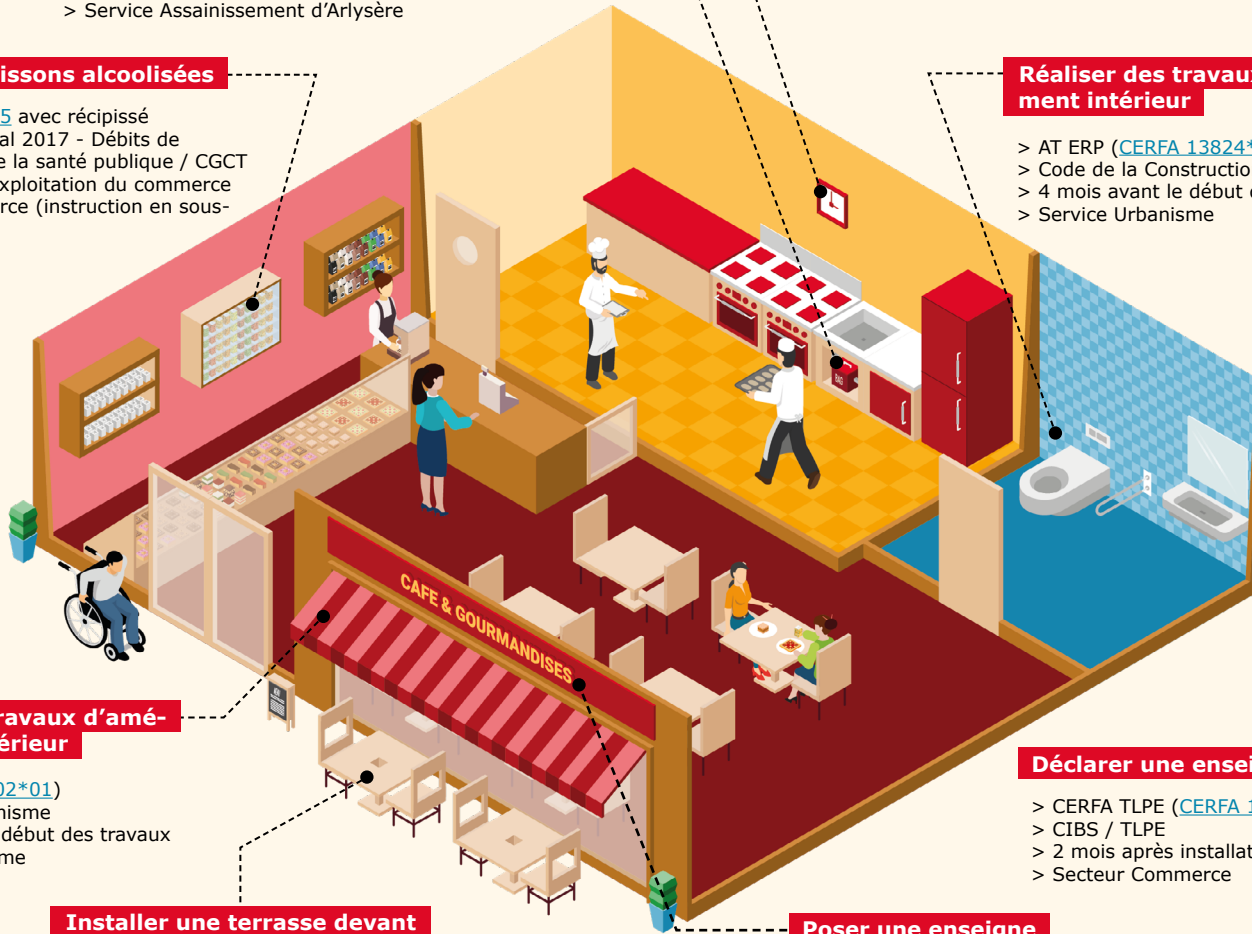
- > Courrier à adresser à la sous-préfecture
- > Arrêté préfectoral 2017 - Débits de boissons
- > Délai d'instruction de 2 mois
- > Préfecture de la Savoie

Vendre des boissons alcoolisées

- > CERFA 11542*05 avec récépissé
- > Arrêté préfectoral 2017 - Débits de boissons / Code de la santé publique / CGCT
- > 1 mois avant l'exploitation du commerce
- > Secteur Commerce (instruction en sous-préfecture)

Réaliser des travaux d'aménagement intérieur

- > AT ERP (CERFA 13824*04)
- > Code de la Construction et de l'Habitation
- > 4 mois avant le début des travaux
- > Service Urbanisme



Réaliser des travaux d'aménagement extérieur

- > DP (CERFA 16702*01)
- > Plan Local Urbanisme
- > 4 mois avant le début des travaux
- > Service Urbanisme

Installer une terrasse devant mon commerce

- > Courrier au maire (déclaration de terrasse)
- > ROC / CG3P (assujetti aux droits de voirie)
- > 1 mois avant l'exploitation du commerce
- > Secteur Commerce

Poser une enseigne

- > DP (CERFA 14798*01)
- > RLP (assujetti à la TLPE ou aux droits de voirie)
- > 4 mois avant le début des travaux
- > Service Urbanisme

Déclarer une enseigne

- > CERFA TLPE (CERFA 15702*02)
- > CIBS / TLPE
- > 2 mois après installation / désinstallation
- > Secteur Commerce

Lexique :

Albertcity : Plateforme recensant les commerces et associations d'Albertville

AT ERP : Autorisation de travaux délivrée à condition que les travaux soient conformes aux règles d'accessibilité, de sécurité incendie et d'urbanisme

CGCT : Code général des collectivités territoriales

CG3P : Code général de la propriété des personnes publiques

CIBS : Code des impositions sur les biens et services

DP : Déclaration préalable obligatoire pour certains travaux sans permis de construire

Débit de boissons : Établissement vendant de l'alcool, avec ou sans consommation sur place, nécessitant une licence

Droits de voirie : Redevance pour l'occupation commerciale du domaine public dont le tarif est fixé annuellement par délibération du conseil municipal

ERP : Établissement Recevant du Public

RLP : Règlement Local de Publicité

ROC : Règlement des Occupations Commerciales du domaine public

Terrasse : Occupation commerciale privative sur le domaine public, au droit du commerce, sur laquelle sont disposés des tables, chaises et accessoires

TLPE : Taxe Locale sur la [Publicité Extérieure](#)

Contact :

Service urbanisme Tel : 04 79 10 44 20
Mail : urbanisme@albertville.fr

Secteur commerce Tel : 04 79 10 45 10
Mail : commerce.artisanat@albertville.fr

Arlyère Tel : 04 79 10 48 48
Mail : eau.assainissement@arlysere.fr